



# ENCORE PLUS LOIN ENSEMBLE



Par sa présence et son implication auprès de nombreuses entreprises de pointe, l'IAE Nantes - Économie & Management contribue au dynamisme de la recherche appliquée et aux formations d'excellence sur l'ensemble de notre territoire.

## TOUT BÉNÉFICE

La taxe d'apprentissage est obligatoire pour toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés. Vous avez la possibilité de choisir à quel organisme de formation sera reversée une partie de votre taxe. Alors autant la reverser à une école dont vous vous sentez proche et qui vous accompagne au quotidien.

En choisissant l'IAE Nantes - Économie & Management pour l'affectation de votre solde libératoire, vous améliorez les conditions d'apprentissage et contribuez à la réussite de nos étudiants, vos futurs collaborateurs, et participez au rayonnement de la recherche appliquée sur notre territoire.

## UNE RELATION DE PROXIMITÉ

Vous contribuez au renforcement de nos liens mutuels, au bénéfice de toute la communauté universitaire, économique et professionnelle, et nourrissez une relation : parce que votre enfant y étudie, parce que vous faites partie de nos 33 000 diplômés, parce que vous recrutez chez nous, parce que vous y formez vos managers, parce que vous avez des projets de recherche, ou tout simplement parce que vous avez envie de soutenir l'état d'esprit d'une école qui forme sans formater.

## COMMENT ?

C'est simple. Vous calculez votre solde libératoire et procédez directement au versement en ligne sur notre site web (procédure sécurisée), en précisant que votre versement se fait à l'attention de l'IAE Nantes - Économie & Management (**UAI 0440099U**), voire d'une formation en particulier.

### ●● VOTRE INTERLOCUTRICE

Laura Guillemine, secrétaire générale  
☎ 02 40 14 17 01  
✉ [laura.guillemine@univ-nantes.fr](mailto:laura.guillemine@univ-nantes.fr)

IAE Nantes - Économie & Management  
Chemin de la Censive du Tertre - BP 52231  
44322 Nantes cedex 3 - France

[www.univ-nantes.fr/iae/taxe](http://www.univ-nantes.fr/iae/taxe)  
**#CreerDuLien**

